



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 février 2021

Convocations envoyées le mardi 9 février 2021.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie LANDRIEU est désignée Secrétaire de Séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 2021-11 : APEL de Réaumur – Attribution d'une subvention pour achat de livres année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de reconduire le montant de la subvention de l'année 2020 pour l'année 2021 d'un montant de 20 € par élève quittant le primaire, soit 8 élèves. La subvention versée s'élève donc à 160,00 € (cent soixante €).

☞ CHARGE Madame le Maire de procéder au versement de cette participation financière et de l'inscrire au budget principal 2021.

N° 2021-12 : Etablissements d'apprentissage – Subventions pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE d'accorder une subvention de 15 € par élève pour l'année 2021, au vu des demandes présentées par les établissements d'apprentissage à ce jour et pour celles à venir.

A ce jour, celles présentées sont les suivantes :

- MFR (Chantonay)	15 €
- AFORBAT (La Roche sur Yon)	30 €
- MFR - IREO (Les Herbiers)	15 €

N° 2021-13 : Cité du Sacré-Cœur – Prix de vente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de vendre les 10 lots de la cité du Sacré-Cœur au prix de 16,25 € le m² HT, auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente de ces lots.

N° 2021-14 : Constitution d'une commission « Logement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de créer une commission Logement.

☞ FIXE la composition comme suit :

Commission Logement :

Membres : **Céline REVEAU** – Franck JAUD – Stéphanie ROTURIER – Jérôme COUTAND – Henrick COUTAND – Aurélien MERCERON – Michel ROY – Karine TURQUAND

N° 2021-15 : Dépenses d'investissement 2021 – Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

• Opération 50 – Acquisition

- Achat d'un pulvérisateur 550 € (article 2158)

- Achat d'une débroussailleuse et d'une tronçonneuse 1 500 € (article 2158)

Total = 2 050 €

• Opération 66 – Salle Sports et Loisirs

- Mise en accessibilité 900 € (article 2138)

Total = 1 100 €

• Opération 80 – Salle Jeanne d'Arc

- Mise en accessibilité 250 € (article 21318)

Total = 400 €

TOTAL = 3 550 € (inférieur au plafond autorisé de 118 832,50 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**La présente délibération ANNULE et REMPLACE
les délibérations n°2021-9 et 2021-10 du 11 janvier 2021.**

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire lève la séance à 22h00.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 16 février 2021,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

